

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), sur des demandes approuvant :

- pour l'agrandissement projeté du bâtiment situé au 730, rue Wellington, une dérogation permettant de ne pas aménager d'unité de chargement, et ce, en dérogation au paragraphe 1 de l'article 583 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1156347100];
- pour la construction projeté du bâtiment sur le lot 5 380 924 du cadastre du Québec, actuellement au 99999, avenue Robillard, des dérogations permettant un bâtiment d'une hauteur maximale de 4 étages pour 13,5 m au lieu de 3 étages pour 12,6 m, un mode d'implantation jumelé au lieu de contigu, une marge latérale minimale de 1,5 m au lieu de 0 m ou 2,5 m, un marge arrière minimale de 2,6 m au lieu de 3 m et un minimum de 40 % de la superficie d'espace en cour avant recouvert d'éléments végétaux, et ce, notamment en dérogation aux articles 55, 81, 85 et 129 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1167199001];
- pour le bâtiment situé au 4040, avenue du Parc, une dérogation permettant l'installation d'un équipement mécanique en cour avant, et ce, notamment en dérogation à l'article 381 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1167199003];
- pour le bâtiment situé au 1650, avenue Cedar (Hôpital général de Montréal), une dérogation permettant d'aménager trois équipements mécaniques adjacents à une cour avant, et ce, en dérogation à l'article 369.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1156347116].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu le mardi 9 février 2016, à 19 h, à la salle du conseil, 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ces demandes peut communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossier indiqués précédemment.

Montréal, le 23 janvier 2016

Le Secrétaire d'arrondissement
M^r Domenico Zambito

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie